

**Procès-verbal  
Du conseil de pôle de Guadeloupe  
Du 27 février 2018**

Le conseil polaire de Guadeloupe s'est réuni le mardi 27 février 2018 sous la présidence du professeur Alex MERIL, Vice-président du pôle Guadeloupe, dans la salle de réunions de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques située sur le Campus de Fouillole.

**Etaient présents :**

**Représentants des professeurs des universités :**

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

**Représentants des maîtres de conférences :**

- Madame Laura Line CASSIN
- Monsieur Claude HERTOUGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

**Représentants du personnel BIATSS :**

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

**Personnalités extérieures :**

- Monsieur Jean ALICE Proviseur honoraire
- Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre
- Madame Lysiane KECLARD, représentante de l'Organisme de recherche INSERM

**Etaient représentés :**

**Représentants des professeurs des universités :**

- Monsieur Eustase JANKY a donné procuration à Jimmy NAGAU.

**Personnalités extérieures :**

- Monsieur Henri NAGAPIN, représentant de la CCI des îles de Guadeloupe, a donné procuration à madame Laura CASSIN.

**Invités :**

- Madame Françoise HANS, Directrice du service de formation continue de Guadeloupe,
- Monsieur Paul NUIRO, Chargé de mission et conseiller spécial,

**Absences excusées :**

- Monsieur Loïc MISERIAUX, représentant des étudiants,
  - Monsieur James LARROUY, représentant des étudiants,
  - Madame Marie-Luce PENCHARD, représentante de la Région Guadeloupe,
- 
- Madame Catherine CYRILLE, assure le secrétariat.

Le vice-président après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14h10. Il remercie les membres de leur participation, fait la lecture des procurations et de l'ordre du jour et recueille les questions diverses.

### Propos liminaires

#### A. Affaires institutionnelles

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2018,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2018,

#### B. Affaires financières

- Proposition financière du marché de climatisation,
- Propositions pour l'achat d'un véhicule de service,
- Point financier sur la CPO

#### C. Affaires Commission formation et vie universitaire

- Convention de financement de formation continue,
- Conventions de partenariat en formation continue,
- Convention classiques

#### D. Affaires Vie des Campus

- Convention culturelles

#### E. Affaires Commission Recherche

- Point sur les projets de recherche PO/FEDER (2<sup>ème</sup> campagne)
- Conventions de recherche

#### F. Questions diverses.

- Exposition des photos de l'EC arts plastiques au Pôle.

### Propos liminaires

Un document présentant le pôle Guadeloupe a été remis aux membres du conseil polaire.

Le Vice-président : Ce document a pour objectif de représenter et de décrire de manière visuelle le pôle de Guadeloupe. Il en a aussi remis au Conseiller d'établissement et aux Inspecteurs du Ministère, et aux politiques. Ce fruit de la cellule communication du pôle, peut être encore amélioré en termes d'images et de chiffres.

Cette illustration du pôle est très bien accueillie, et reçoit les félicitations des membres du conseil polaire.

Un exemplaire est remis à la représentante de la ville de Pointe-à-Pitre destiné au Maire.

Puis le **Vice-président** communique sur les actualités du Pôle :

- La rencontre avec la Région prévue fin janvier 2018 ; Monsieur Nuiro, Conseiller spécial, a représenté le Pôle, en son absence.
- Le projet porté par Monsieur Ted Soubdhan, qui a reçu un label au niveau national, c'est la création d'une plateforme technologique en partenariat avec les entreprises, la Recherche et la Pédagogie ; il soutient ce type de projet.
- Dans le cadre des Assises de la Jeunesse, des demies journées ont été banalisées sur les campus de Fouillole, Camp Jacob et Morne Ferret avec pour objectifs de faciliter la participation et les discussions entre les étudiants.
- Des travaux de construction de la politique de site programmés durant les mois de mars et d'avril 2018 ; des ateliers sur différentes thématiques sont pilotés par le DRRT et le Vice-président de la commission recherche. Ces travaux se font en parallèles en Martinique afin de définir la politique de site de l'enseignement supérieur et de l'Innovation en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- Il conclut par la fête de la science, qui est couplée cette année avec la Route du Rhum. Des discussions ont débuté avec le DRRT en vue d'installer un bateau à l'entrée du campus de Fouillole. La première réunion de travail est d'ailleurs fixée en avril 2018.

**Madame Gatibelza** rappelle de l'implication de la ville de Pointe-à-Pitre depuis plusieurs années dans la fête de la science. Un concours intitulé « la Science en Pointe » est portée par la Ville en partenariat avec l'UA, sur les sujets des thèses des doctorants avec des remises de prix aux lauréats. C'est une manifestation très appréciée par les doctorants et elle souhaite que cette année qu'elle ait plus d'éclat. Ces projets font l'objet de reconnaissance du grand public

**Madame Keclard** confirme que ce concours clôture la fête de la science.

**Monsieur Nuiro** intervient sur la réunion avec le Président de la Région Guadeloupe ; y participaient le Président de l'Université, le VP CA, la directrice de cabinet et le conseiller du Président, Monsieur Pietrus.

Il y a des collaborations futures de l'UA (pôle Guadeloupe) avec la Région Guadeloupe, sur des projets de construction pour l'Ecole d'ingénieur, le campus de santé, pour l'IFSI, Mais aussi d'autres projets, le KARIMOV (mobilité des étudiants dans la Caraïbes) et le Guad Excellence (pour les docteurs déjà diplômés) et la sécurisation du campus de Fouillole, le point d'arrêt du bus de mer. Ces différents partenariats seront bénéfiques pour le pôle Guadeloupe.

## **A. Affaires institutionnelles**

### **I- Approbation du procès-verbal du conseil de pôle du 08 janvier 2018.**

Le **Vice-président** invite aux conseillers à émettre leurs remarques sur ce projet de procès-verbal.

Les fautes d'orthographe et de syntaxes sont relevées aux pages 2,5, 6 et 8.

Ce projet n'appelant plus de remarques, le vice-président le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 08 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des votants moyennant les corrections</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	12

## 2- Approbation du procès-verbal du conseil de pôle du 15 février 2018

Le Vice-président invite aux conseillers à émettre leurs remarques sur ce projet de procès-verbal.

Les fautes d'orthographe et de syntaxes sont relevées aux pages 2,5.

*Les propos de Monsieur Michel Geoffroy, page 2*  
*« Monsieur Geoffroy précise que la motion reçue de l'UFR SEN est irrecevable, car il manque les signataires. Enfin il a un doute, sur la modification de la Bap E en Bap C demandée par le CTS pour l'emploi IGE. Il pense que l'on est en train de transformer un poste de modélisation et de calcul scientifique affecté à la recherche de haut niveau, contre un emploi d'informatique de salles de manipulation »*

Est remplacé par :

*« Monsieur Geoffroy précise que la motion reçue de l'UFR SEN est irrecevable, car il manque les signataires. Enfin il a un doute, sur la modification de la Bap E en Bap C demandée par le CTS pour l'emploi IGE. Il pense que l'on est en train de transformer un poste de modélisation et de calcul scientifique affecté à la recherche de haut niveau, contre un emploi de physique »*

*Les propos de Monsieur Gérardin, page 3*

*« Monsieur Gérardin rappelle que cette mention a aussi eu l'avis du CTS. De plus, ce sont les collègues informaticiens du CTS qui ont motivé ce profil »*

Est remplacé par :

*« Monsieur Gérardin rappelle que cette mention a aussi eu l'avis du CTS, ni favorable, ni défavorable. De plus, ce sont les collègues informaticiens du CTS qui ont motivé ce profil »*

*Les propos de Monsieur Haral page 6*

*« Monsieur Haral rappelle qu'il existe un poste IGR de physique affecté à la volcanologie non pourvu depuis le départ à la retraite du titulaire. »*

Est remplacé par :

*« Monsieur Haral propose que dès l'abandon d'un poste dans une filière, que ce poste soit redéployé. »*

*Les propos de Madame Keclard, page 5*

*« Madame Keclard s'étonne de cette transformation car la perte d'un emploi A est incorrecte »*

Est remplacé par :

*« Madame Keclard s'étonne de cette transformation car la perte d'un emploi A est préjudiciable »*

*Les propos de madame Cassin, page 5*

« Madame Cassin explique que cela dépendra de son type de contrat et de sa durée. Il faudrait s'informer auprès du Vice-président des moyens. »

Remplacé par :

« Madame Cassin explique que cela dépendra de son type de contrat et de sa durée. Il faudrait s'informer auprès du Vice-président à la répartition des moyens ».

Ce projet n'appelant plus de remarques, le vice-président le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité des votants moyennant les corrections.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>1</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

## B. Affaires financières

### I) Proposition financière du marché de maintenance de la climatisation du Pôle Guadeloupe.

Pour rappel, deux phases sur trois sont déjà accomplies, par TECSOL, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé de définir, et de suivre le lancement du marché relatif à la maintenance de la climatisation du Pôle.

La phase « DIAG » qui correspond à l'analyse et au diagnostic de l'existants sur les sites de Fouillole, de Saint-Claude, de l'ESPE et de l'IUFC.

La phase « PRO » qui est la rédaction des nouveaux contrats de maintenance. 9 lots sont proposés et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ont été remis au PUR.

Nous entrons maintenant dans la phase « ACT » qui va être le dépouillement des offres et de leur analyse. Pour cela, l'ACMO nous soumet trois simulations :

- ✚ Version 1 : contrats de maintenance selon les préconisations du constructeur pour un cout total de 249 894 €.
- ✚ Version 2 : contrats de maintenance pour un suivi intermédiaire, pour un cout total de 146 256 €.
- ✚ Version 3 : contrats de maintenance pour un suivi basique pour un cout total de 113 781 €.

Selon le Vice-président, le choix devrait se faire entre les versions 2 et 3 ; la proposition 1 dépasse les moyens du pôle.

Puis monsieur Nuiro participant aux travaux préparatoires confirme que le budget du pôle consentit pour cette dépense, actuellement, se rapprocherait davantage de la version 2, qui intègre l'ESPE et la formation continue.

Pour Monsieur Haral, rien n'empêche cependant de lancer le marché avec les 3 versions. En fonction de la vérité des prix, le conseil polaire se positionnera.

Il souligne qu'un contrat au minima risque de revenir à long terme plus couteux en raison de la sophistication des installations techniques (BU, TPDOSIP, Bâtiment recherche..)

Madame Gatibelza ne comprend pas cette procédure de marché avec les 3 offres, car le Pôle connaît sa situation financière avant de lancer l'appel d'offre. Elle dit que l'on a une estimation, on lance l'appel d'offre, puis on fait le choix

Madame Keclard est pour un appel d'offre global de la climatisation, sur les 3 versions, ce qui donnera plusieurs réponses

Monsieur Nagau s'informe que la situation actuelle de l'ESPE et de l'IUFC, qui visiblement ne sont pas pris en charge par le Pôle, dans la charge de 150000€

Monsieur Nuiro rajoute que l'ESPE a un personnel titulaire chargé de la maintenance de ses climatiseurs, alors que la formation continue pratique des interventions ponctuelles.

Monsieur Nagau confirme alors que l'on serait plus gagnant avec l'option intermédiaire.

Monsieur Geoffroy s'interroge sur le mode de calcul du temps estimé par visite. Il ne sait pas si le calcul des heures est fiable, par exemple Bat TP : 25 h, Bâtiment Recherche 164h, alors que STAPS, c'est 23h.

Monsieur Hertogh remarque que le temps est identique pour les 3 versions, alors que les coûts sont différents.

Monsieur Gérardin souhaite que le Pôle mette en place d'un appel d'offre pour le rachat et/ou le remplacement des systèmes obsolètes, en priorité la climatisation du Bâtiment TP Dosip, avant la mise en place d'un contrat de maintenance ?

Le Vice-président confirme l'obsolescence de nombreux climatiseurs installés dans le bâtiment TP Dosip.

Monsieur Alice propose que le pôle diligente cette expertise aussi auprès de TESCOL. Il s'interroge aussi sur l'ouverture de cet appel d'offre sur le marché européen.

Monsieur Haral signale que TESCOL est le bureau d'études accompagnant l'UA dans cette opération. La publication de ce marché est bien au niveau national, dès que la dépense est supérieure à 15000€, mais ce sont des entreprises locales qui assureront cette maintenance.

A l'issue de ces échanges, le Vice-président propose au conseil polaire la procédure suivante : le marché de maintenance des climatiseurs du pôle de Guadeloupe est lancé sur les 3 versions.

- ✚ Version 1 : contrats de maintenance selon les préconisations du constructeur,
- ✚ Version 2 : contrats de maintenance pour un suivi intermédiaire,
- ✚ Version 3 : contrats de maintenance pour un suivi basique.

Toutes les propositions des prestataires seront évaluées sur les trois versions.  
Il reste à connaître, maintenant le délai de notification de ce marché.

Monsieur Haral répond que le délai est d'environ 3 mois entre le lancement du marché, l'ouverture des plis et la notification du marché.

Monsieur Nuiro confirme la reconduction des contrats de maintenance actuels jusqu'au 31/06/2018, ce qui donne au pôle, une marge de manœuvre suffisante.

Cette proposition est soumise au vote des membres. Le résultat du vote est le suivant :

<i>Le marché de maintenance des climatiseurs du pôle de Guadeloupe est lancé sur les 3 versions. Toutes les propositions des prestataires seront évaluées donc sur les trois versions.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

## 2) Propositions pour l'achat d'un véhicule de service.

A la demande du Vice-Président, madame Cyrille explique qu'un groupe de travail comprenant 5 personnels du PUR, a été constitué en vue de préparer l'acquisition d'un véhicule au Pôle au titre de l'année 2018. Ce véhicule de service permettra de gérer, la distribution du courrier et d'assurer les déplacements des personnels, sur les différents sites du Pôle Guadeloupe. L'objectif est de remplacer un véhicule de service daté de 12 ans, assez abimé, qui est passé au contrôle technique le 30 novembre dernier, avec près de 25 défauts à corriger. Son devis de réparation est d'environ 3 000 euros. Il convient, aujourd'hui, de décider, soit d'une location de longue durée d'un véhicule, soit d'une acquisition d'un véhicule.

Monsieur Nuiro confirme la tenue des réunions de ce groupe de travail afin d'arrêter les caractéristiques du véhicule, qui doit être aussi utilisé pour les déplacements de 4 ou 5 personnes sur le campus du camp Jacob. Après examen des différents devis obtenus concernant les 4 véhicules, le groupe de travail proposerait l'acquisition du véhicule DACIA LODGY finition Ambiance + à l'achat sur le marché automobile local.

Selon la circulaire (du Premier ministre n°5928/SG du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'Etat), le recours à la location longue durée est proscrit, et le recours à l'achat mutualisé auprès de l'UGAP demeure la seule règle d'acquisition des véhicules de l'Etat.

Madame Gatibelza signale que le recours à la location longue durée reste proscrit sauf pour les véhicules hybrides et électriques.

Monsieur Gérardin s'interroge sur le coût de transport ou de dédouanement de ce véhicule acheté auprès de l'UGAP.

Madame Cyrille répond que ce devis estimatif serait estimé à 5000 euros.

Monsieur Nuiro indique que la liste de véhicule est restreinte et très cadré auprès de l'UGAP.

Monsieur Alice, qui est propriétaire Partner, précise que c'est un bon véhicule, mais qui nécessite des travaux au bout de 3 ans.

Madame Keclard serait pour l'option de la location d'un véhicule hybride qui pourrait être intéressante à long terme.

Madame Gatibelza adhère à cette proposition, qui ne nécessite pas de maintenance et qui est privilégiée par les entreprises.

Le vice-président suggère, bien qu'il ne soit pas favorable, la réalisation des travaux mineurs, pour le service soit assurée, dans l'attente d'une solution finale.

Monsieur Geoffroy déclare que les frais de remise en état du véhicule de service restent très coûteux.

A l'issue de ces échanges, le Vice-président soumet au vote des membres du conseil polaire, la location d'un véhicule durant deux mois avec un chauffeur unique, dans l'attente d'un projet de location d'un véhicule hybride sur une longue durée.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Une location d'un véhicule utilitaire durant les 2 mois avec un chauffeur unique, dans l'attente d'un projet de location d'un véhicule hybride sur une longue durée.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

### 3) Point financier sur la CPO- 2015/2018

Le contrat pluriannuel d'objectifs signé en 2015, pour un investissement global de 2 499 606 € pour une période de 4 ans, prend fin en 2018. Aujourd'hui, le disponible est d'environ 1 500 000€. Le bailleur de fonds nous a alerté car il n'accordera pas de dérogation, pour un report des crédits sur 2019.

Le conseil polaire est appelé d'une part, à faire le point sur les projets CPO réalisés et d'autre part, de réaffecter les crédits sur des projets encore possibles sur 2018.

Monsieur Nuiro qui présidait cette réunion, organisée avec les porteurs de projets avait pour objectif, le bilan des dépenses réalisées, les prévisions de dépenses à effectuer et de collecter les projets nouveaux avant le 15 mars, et la préparation du prochain contrat de site.

Madame Cyrille présente le compte-rendu du CPO à cette date et les projets nouveaux.

Monsieur Haral souligne que le recrutement d'un nouvel ingénieur d'études dans son service SGPI, ce qui facilitera la gestion des dossiers et accélérera les projets, par exemple, les parkings prévus à l'UFR SJE. Ces travaux sont d'ores et déjà reprogrammés pour 2018.

Pour Monsieur Montauban, la réalisation des autres projets de l'UFR SJE, est possible, le différentiel est d'environ 50000€, avec une date limite d'envoi des devis pour le 15 mars.

Monsieur Geoffroy sensibilise si les crédits sont engagés et le service n'est pas terminé : doit-on remboursé donc il faudrait dès maintenant être vigilants sur les projets.



Madame Cyrille confirme qu'il est indispensable que le service soit fait au 31 décembre 2018. Pour le bailleur Il n'y aura pas de report, ce qui engagera l'établissement.

Madame Keclard rajoute que pour la commission européenne, c'est le service fait au 31 décembre, sinon vous remboursez. A titre d'exemple, le CHU avait démarré des travaux, non terminés au 31 décembre, donc il a fallu rembourser les sommes.

Madame Gatibelza alerte sur le taux de réalisation très bas de ce CPO signé en 2015, et note que le Pôle doit régler de nombreux problèmes en termes de sécurité, de caméras... alors que les moyens sont disponibles. Le constat, rien n'a été fait.

Madame Cyrille répond que le CPO 2015-2018 a été construit sous le conseil de pôle de 2013, signé en 2015 et budgétisé en 2016. Certains projets se seront peut-être plus d'actualité.

Le Vice-président comprend l'interrogation de Madame Gatibelza, ce qui conforte sa décision de réaffecter les financements inutilisables.

Monsieur Gérardin rappelle que cela n'a échappé à personne, l'UA a connu des périodes tumultueuses dans sa gouvernance. Il reconnaît qu'environ 70 000 € ne sont dépensés, alors qu'il y a des climatiseurs à remplacer et la sécurité à maintenir.

Monsieur Geoffroy s'informe sur les travaux prévus à l'IUT ? concernent-ils la sonorisation des salles d'enseignement du camp Jacob ?

Monsieur Nuiro répond qu'il s'agit de la reconfiguration de salles de cours pour accueillir plus d'étudiants, et en partie de la sonorisation.

Monsieur Haral sollicité pour la réalisation de ces travaux, explique qu'ils concernent aussi bien la sonorisation et l'aménagement des salles de cours.

Madame Kéclard rappelle que lors du dernier conseil, il était aussi prévu de remplacer la signalétique et dit ne rien voir en ce sens.

Monsieur Nuiro répond que le Pôle est à la recherche de devis pour réaliser ce projet.

Monsieur Alice adhère aux propos de Madame Gâtibelza. Il constate qu'il y a une reprise en main du pôle, très énergique. On a toujours un discours de manque, il faut se projeter rapidement dans le futur.

Monsieur Gérardin partage les propos précédents. Il serait pour un nouveau point très vite, d'ici-là mi-mars.

Monsieur Haral signale que pour certains projets, (ESPE, SEN, ...) les sommes sont très importantes. Il faudrait vérifier, s'il n'y a pas de nécessité de mettre ne place des marchés.

Le vice-président signale que l'on sait déjà que certains projets sont irréalisables (PUR, Culture), il avait un doute pour le projet parking de l'UFR SJE, qui est maintenant levé, L'on sait que ces financements seront perdus, alors qu'il existe de nouveaux projets. Il souhaiterait, que dès maintenant, le conseil polaire réaffecte 120 000€ à ces nouveaux projets.

Pour madame Gatibelza, la Région Guadeloupe observe que le Pôle n'a pas besoin de ces financements, alors qu'elle pourrait être utiliser ailleurs.

Madame Keclard s'interroge sur les crédits pratiquement inutilisés destinés aux travaux de modernisation de l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine.

Monsieur Haral répond que le projet d'appel d'offre sera lancé la semaine prochaine, tout sera opérationnel à la prochaine rentrée.

Monsieur Hertogh dit qu'il est bien dommage que l'Université ne puisse pas contourner la finalité des crédits CPO, qui sont destinés à l'investissement alors qu'il y a de vrais besoins de fonctionnement, à l'UFR STAPS. Pour lui, c'est l'occasion pour demander au bailleur de fonds, des crédits de fonctionnement pour faire face aux dépenses d'installations sportives. A titre comparatif, il rappelle que l'UFR STAPS, est la seule composante, qui ponctionne son budget de fonctionnement de 50 000€ pour payer les installations sportives, c'est-à-dire ces salles de TP. L'UFR STAPS n'a pas obtenu cette année, ni de l'aide de la Présidence, ni du Pole pour le fonctionnement des installations sportives. La composante ne dispose plus de budget.

Le Vice-président précise que le pôle doit aussi face aux dysfonctionnements des constructions du camp Jacob, à cause des infiltrations, des inondations... Il pense que les discussions avec la Région pour bénéficier des crédits de fonctionnement sont possibles, mais cela doit se faire dans un autre débat. Car les autres Régions contribuent au fonctionnement de leurs Universités.

Monsieur Hertogh serait pour que tous les doyens soient associés au prochaine négociation CPO, ainsi qu'à la réaffectation des financements.

Compte tenu des envois des composantes, le vice-président soumet la répartition ci-dessous, au conseil polaire :

Composante	Demandé	Intitule projet	Propositions
IUT	44 000	<i>Equipement des salles d'enseignement</i>	20 000
DPLSH	48 000	<i>Aménagement des salles d'enseignement</i>	30 000
BU	60 000	<i>Etude pour extension BU et rénovation du parc informatique</i>	30 000
SEN (formation ingénieur)	80 674,01	<i>acquisition de matériels d'enseignement</i>	24 000
UFR STAPS	<i>A titre exceptionnel en attente de leur devis</i>		16 000
Total de la ventilation			120 000

Madame Cyrille dit que c'est la première fois que des crédits sont réaffectés, cela est un signal fort envers les porteurs de projets, et permettre ainsi la réalisation d'un bon bilan de ce CPO avant toute nouvelle négociation.

Monsieur Nagau s'étonne que des sommes soient encore attribuées à certaines composantes (l'IUT, DPLSH) alors que leur financement ne soit pas totalement consommé.

Monsieur Haral précise que les devis pour ces aménagements de salles de cours sont prêts et conditionnement la consommation de ces crédits.

Monsieur Hertogh indique que c'est le moment de réaffecter ses financements à d'autres projets (salles de cours, de STAPS) ; car il ne serait pas judicieux de laisser repartir ces subventions régionales.

Madame Gatibelza abonde dans ce sens, il faut redistribuer ces sommes pour répondre aux besoins.

Les membres du conseil polaire acceptent la réaffectation des crédits et le résultat du vote est le suivant :

<i>Les ventilations financières des 120000 € entre les 5 composantes (avec la remise des devis pour la mi-mars) avant un point final avec les doyens sont validés à l'unanimité des votants</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	
	Contre	0
	Pour	12

Monsieur Gérardin s'interroge sur l'appellation (le contrat de site ou CPO) du prochain partenariat avec la Région ?

Monsieur Hertogh est aussi intéressé par le calendrier, les objectifs, les réunions, des prochains appels à projets.

Monsieur Nuiro répond que des travaux polaires débiteront dès la rentrée de septembre. Une sensibilisation sur les projets sera demandée aux composantes en juillet.

Monsieur Haral précise que les travaux préparatoires devraient débiter en juin 2018.

### C. Affaires Commission formation et vie universitaire

A la demande du vice-président, madame Hans, la directrice du service, est invitée pour présenter ce point concernant la formation continue.

Madame Hans remercie le vice-président de cette invitation. Elle rappelle le contexte, elle et arrivée à l'Université, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, beaucoup de projets étaient lancés par son prédécesseur, pour répondre aux besoins réels de formations de notre territoire exprimés par les bailleurs et les partenaires.

L'objectif est de faire valider par le conseil polaire, ces conventions de financement, qui sont réclamées par les bailleurs. Elles ont pour objectif de proposer de nouvelles formations en partenariat avec les Universités de la Réunion et de l'Hexagone, en vue de compléter l'offre de formation de l'Université.

## I) Convention de financement de formation continue.

En préambule, madame Cyrille confirme la validation de ces conventions par le service juridique et la CFVU, à savoir :

- ✦ Guadeloupe Formation, 81 638,40, pour 12 apprenants suivant la LPASR,
- ✦ Guadeloupe Formation, 101 990,04€ pour 12 stagiaires demandeurs d'emploi pour le M2IFSE,
- ✦ Fore alternance financement, de 104 810,20€ pour 22 apprenants de Fore, demandeurs d'emplois, pour la LP PME,
- ✦ Fore alternance financement, 55931,70€ pour 17 étudiants de Fore pour le MI-Administration générale des entreprises,
- ✦ ARS financement de 15000€ pour des personnes de 60 ans et plus domiciliées sur le territoire de Cap Excellence, pour participer aux activités de l'Université du temps libre, (UTL).

Madame Gatibelza s'interroge sur la finalité du financement alloué par Cap excellence, aurait-il un lien avec contrat local de santé ?

Madame Hans répond que c'est une action éligible pour une première expérimentation. Ce projet favorise l'insertion et la vie sociale des personnels du territoire. Si cela fonctionne, cette action sera élargie.

Madame Gatibelza s'informe aussi sur la gratuité des droits d'inscription.

Madame Hans répond, que les apprenants s'acquittent tout d'abord de leur droit d'inscription à l'Université puis bénéficient d'une activité gratuite ; c'est une décision arrêtée en accord avec le bailleur.

Monsieur Gérardin demande si ces financements couvrent la totalité des dépenses de ces formations.

Madame Hans rappelle que c'est la première condition d'ouverture d'une action en formation continue. Ces formations ont démarré, le public est présent, on a l'obligation de répondre aux besoins locaux et de respecter mes contraintes budgétaires.

## 2) Conventions de partenariat en formation continue,

- ✦ Les conventions de partenariat sont validées uniquement pour l'année universitaire 2017/2018 pour :
  - Université des Antilles/Université d'Angers : convention cadre de 4 ans pour des actions d'enseignement et de recherche,
  - Université des Antilles/Université d'Angers : convention de formation précisant les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour le M2-Tourisme,
  - Université des Antilles/ENSFEA Convention cadre de 4 ans pour des actions d'enseignement et de recherche,

- Université des Antilles/ENSFEA Convention de formation précisant les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour le M2-IFSE,
- Université des Antilles/Université de Bretagne occidentale Convention de formation précisant les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour les M2CCA, M2AGE, M2RH, M2MKT, MI science de gestion,
- Université des Antilles/Université de la Réunion Convention cadre de 4 ans pour des actions d'enseignement et de recherche,
- Université des Antilles/Université de la Réunion Convention de formation précisant les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour la LP Assurance Banque Finance,
- Université des Antilles/Université de la Réunion Convention de formation précisant les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour la LP Technico-commercial.
- Université des Antilles/Université de la Rennes Convention de formation précisant les modalités de.....

**Monsieur Gérardin** regrette que le master Tourisme ne soit pas une formation accréditée par l'Université des Antilles. Il alerte sur les modalités financières des conventions, car la nouvelle loi entraîne un changement radical ; les droits versés initialement pour la médecine préventive, le culturel et le sport seront reversés au CROUS, ce qui nécessitera des avenants, et des demandes de reversement au CROUS.

**Madame Hans** précise que cette convention n'est établie que pour une année.

**Monsieur Montauban** conforte les propos de monsieur Gérardin, car il est dommage que le master 2 Tourisme ne soit pas dans l'offre de formation de l'UA, car la demande est très forte.

**Madame Keclard** s'interroge d'une part sur les couts de ces accréditations passées avec les Universités hexagonales, et d'autre part du fait que ces formations ne soient pas portées par l'UA ?

**Monsieur le Vice-Président** admet que les obligations financières de ces conventions sont très onéreuses, à titre d'exemple l'ISFI demande 3500€ par apprenants, 5000€ de frais d'ingénierie et 13 missions pour une formation en FOAD.

**Madame Gatibelza** comprend que la formation continue se gère comme une entreprise, avec pour objectif premier, le gain. Elle constate que tous ces partenariats sont bien, mais il faut vérifier avant tout si c'est gagnant gagnant pour tous.

**Monsieur Gérardin** s'informe sur les inscriptions de ces étudiants à l'Université des Antilles ? Sont-ils de la Guadeloupe ?

**Madame Hans** répond que ces étudiants sont en double inscription, et résident tous en Guadeloupe.

Monsieur Alice reconnaît qu'ils sont avant tout inscrits et comptabilisés dans l'université partenaire. La subvention qui est versée est au prorata des étudiants, Sommes-nous vraiment gagnants dans ces partenariats ?

Le Vice-président souligne que les conventions UA avec l'Université de la Réunion, sont correctes et raisonnables, ainsi que le nombre de missions (entre 1 et 2)

Madame Hans précise que les enseignants résident tous en Guadeloupe, pour ces deux formations. Pour la Réunion, la formation est une thématique très demandée, réalisée en contrat de professionnalisation et rapporte un chiffre d'affaires important.

Le vice-président indique que toutes ces formations ont démarré donc, il convient de les valider cette année. Mais il convient de penser que pour tout renouvellement, les clauses de ces conventions doivent être renégociées.

Madame Gatibelza comprend la remarque du Vice-président et rajoute qu'il ne faut pas se leurrer les services de formation continue sont des entreprises qui doivent être rentables.

Monsieur Montauban souhaite des éléments de comparaison pour vérifier la rentabilité de ces partenariats ; car il lui est difficile d'avoir une appréciation juste.

Pour Madame Keclard, il faut anticiper le travail nécessaire au renouvellement de ces conventions.

Madame Hans partage ses propos.

Monsieur Alice dit être extrêmement réticent pour valider ces conventions en l'état.

A l'issue de ces débats, le vice-président met au vote ces conventions de partenariat établies avec l'UA :

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Les conventions de partenariat avec l'UA sont validées à l'unanimité des votants. Tout renouvellement devra être anticipé.</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	10

### 3) Convention classiques

✳ **Les conventions classiques** concernent :

- Pratique du Kendo au dojo du complexe sportif Gaël Monfils (2017/2018), à titre gratuit
- Utilisation du complexe sportif de fouillole (2017/2018), moyennant 80000€
- Animation des permanences de coaching professionnel et personnel sur les campus (2017/2018),
- Ateliers chants (régularisation 2016/2017),

Madame Gatibelza intervient sur la convention relative à la gestion du complexe sportif. La ville a été alertée par une réunion qui s'est tenue, ou la ville a été accusée. Un courrier de Maire rappelle d'une part l'historique de cette installation, et d'autre part, le financement du salaire d'un personnel.

Elle souhaitait rétablir la vérité et dire que le maire a peu apprécié le fait que la ville soit traitée de non payeur, alors qu'elle remplit son rôle.

✦ Les conventions culturelles pour 2017/2018, elles concernent les activités réalisées sur les campus de Fouillole et Camp Jacob.

- Convention UA/Jenny Paulin : Atelier Zumba
- Convention UA/kabwa : Atelier Gwoka danse
- Convention UA/David Eliezer : Atelier Groupe Musical
- Convention UA/Lydia Barlagne : Atelier Chant
- Convention UA/ASSO ACAPELA : Atelier de musique
- Convention UA/Eddie Arnell : Atelier Théâtre et bien être
- Convention Didier Just

La commission culturelle polaire s'est réunie le 17 janvier dernier,

Madame Cassin reconnaît un redémarrage des activités des campus qui sont très importantes, pour les étudiants du Campus du Camp Jacob ; car elles constituent la vie du campus.

Madame Gatibelza intervient aussi sur la convention de partenariat pour 2018, entre l'UA et la Ville de Pointe-à-Pitre ; elle doit être modifiée

Madame Cyrille confirme que la convention 2018, pour 9000€ était déjà validée par le conseil polaire. Aujourd'hui, elle est remise en cause par l'autre partie.

Monsieur le Vice-président indique que les deux chargés de mission sont très volontaires et dynamiques. Ils ont de bons rapports et se partagent la charge de mission.

Monsieur Hertogh s'interroge sur le coût de l'atelier Gros Ka qui est 80€ et non de 70€

Madame Cyrille répond que c'était le tarif l'ancien prestataire, en raison de l'utilisation de sa salle. Il convient donc de modifier le tarif, car c'est un nouveau prestataire qui interviendrait. Les tarifs appliqués sont ceux de la DRAC, qui sont des professionnels reconnus. Les paiements seront mensualisés, cette année 2018.

Monsieur Alice s'interroge sur la faisabilité de cette opération qui nécessite en amont l'accord de l'agent-comptable.

Madame Cyrille répond que ces nouvelles clauses sont portées sur les conventions, donc le PUR devra être encore plus réactif, car il y avait un ou deux paiements par an, maintenant chaque mois.

A l'issue de ce débat, le Vice-président met au vote ces conventions classiques et culturelles.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Les conventions classiques et culturelles sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>10</i>

## G. Affaires Commission Recherche

### I. Point sur les projets de recherche PO/FEDER (2<sup>ème</sup> campagne)

Dans le cadre d'appel à projet collaboratifs au titre du PO-FEDER de Guadeloupe, pour les années 2018-2020, le pôle Guadeloupe a étrenné le fonctionnement de la cellule d'appui à projets pour une meilleure coordination de ces projets. PO FEDER.

Un rétro planning de gestion à destination de la communauté universitaire a été proposé, avec comme objectifs principaux :

- ✳ La présentation des dossiers en commission de recherche, en vue de leur harmonisation ;
- ✳ La saisie et la transmission des dossiers au bailleur au plus tard, le 28 février 2018.

La CAP a enregistré 19 projets de recherche, 13 ont eu un avis favorable, 4 ont eu un avis défavorable en raison de l'interruption du processus, et 2 abandons.

Après harmonisation, et présentation en commission de Recherche du 16 février 2018, ces 13 projets de recherche accompagnés d'une lettre d'engagement signée de la Présidence sont remis à la Région Guadeloupe.

Madame Keclard s'informe sur les appels à projets numéro 18 « GESSICA » relatifs à la surveillance et la connaissance des cancers en Guadeloupe et numéro 19 « PACAM » relatif au diagnostic, la surveillance, la prise en charge et la communication seront traités pour différentes pathologies. Il manque un troisième projet santé.

Elle s'étonne que l'INSERM, qui intègre la notion Unité Mixte de Recherche, est associée à l'UA, n'est pas dans la liste de diffusion.

Elle n'est pas reconnue comme telle, ce qui n'est pas le cas du CHU.

Le vice-président conclut que ce point avait pour finalité d'informer le conseil polaire. Il n'y a pas de vote. Ces projets seront portés à la Région Guadeloupe demain, pour leur examen par la commission de sélection.

## 2. Conventions de recherche

Conformément aux statuts de l'UA, ces contrats de recherche sont en premier lieu présentés en commission de recherche, puis en conseil polaire et enfin en Conseil d'administration, après leur vérification administrative, financière et juridique. (Voir annexe)

Les membres de conseil polaire ont reçu un tableau de synthèse, mais regrettent que les conventions ne leur soient pas envoyées.



A l'issue de ces échanges très animés, le vice-président met au vote les 17 conventions recherches du pôle Guadeloupe

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Validation des 16 conventions de recherches du pôle Guadeloupe La Convention EPTH est aussi validée mais sous réserve.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>4</i>
	<i>Contre</i>	<i>1</i>
	<i>Pour</i>	<i>4</i>

#### H. Questions diverses.

- *Exposition des photos de l'EC arts plastiques au Pôle le 19 mars prochain : le conseil polaire donne un avis favorable.*

Il est 17h50, les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés, le Vice-président remercie les membres et met fin à la séance.



**Convention de recherche du Pôle Guadeloupe 2018  
validées au Conseil Polaire du 27 février 2018.**

N°	BAILLEUR	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES	OBJET	BUDGET	PÉRIODE	OBSERVATIONS	Validation DUJ	Validation CP
1	Fondation de France OPE 2017-0035	G. LORANGER-MERICIS IYEB	INRA ANTILLES GUYANE INRA VERSAILLES GRIGNON	Projet de recherche "Impact de pratiques agro-écologiques basées sur la restauration de la bio-diversité du sol"	5000€ dont 3977€ aux partenaires	01/01/17 31/12/19	Justificatif de versement d'un acompte de 35 000€ à l'UA + modifications faites à l'article 3 suite au CA	OUI	Pour signature Président
2	Grand Port Maritime Guadeloupe	Pr. Émérite Claude BOUCHON UMR BOREA		Accompagnement scientifique du projet Capoli portant sur les milieux et les espèces marines	159 000 €	3 ans à compter de la signature	NOTE explicative (choix du bailleur Mr Pr. Émérite Claude BOUCHON)	OUI	Pour signature Président
3	Ambassade de France à Cuba	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Établissement d'un observatoire scientifique	5000 €	1 an	Partenariat de validation des aides financières reçues au titre de la convention (suite au CA)	OUI	Pour signature Président
4	ONEMA OPE 2017-0014 Convention n°179 700€	Pr. Dominique MOMT BOREA	Université de Liège	Convention de recherche / prestation de service pour analyses	8 000 €	1 an	L'UA a reçu 195 316€ pour ce projet	OUI	Pour signature Président
5	FCR OPE 2017-0036	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Avenant modificatif de la période Juin 2018 au lieu de Juin 2017	65 800 €	Janv 2016 à Juin 2018		OUI	Pour signature Président
6	Fondation des maladies rares convention n°179 700€	MCF HDR Sébastien RUFRE ACTES	CHU	Projet de recherche sur la Drepanocytose, troubles neurocognitifs et participation sociale	9741€ dont 3741€ au CHU	01 Juin 2018 au 31 mai 2020	Validation des 2 conventions	OUI	Pour signature Président
7	CIRAD	MCF Ghislays LOMANER-MERICIS IYEB		Projet de recherche BITA domaine végétal	21 238,74 €	01/01/2016 AU 31/12/2018	Validation de la convention Avenant possible jusqu'au 31/01/2019	OUI	Pour signature Président
8	PRESTATAIRE REGION GUADALOUPE	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Convention de recherche pour développer une plateforme logicielle pluridisciplinaire de modélisation de la géomorphologie	3000 €	2019	Avenant modificatif de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour validation de la convention	OUI	Pour signature Président
9	ADERME OPE 2017-0004	Pr. Jean-Frédéric LEBRUN LARGE et CNEF	UMR GESCSCIENCES MONTPELLIEN	Convention de recherche pour développer une plateforme logicielle pluridisciplinaire de modélisation de la géomorphologie	53574,36 reçu 80 350€	23/12/2014 AU 23/12/2020 soit 55 mois	Avenant modificatif n°1 et 2 de la période du 23/03/15/2020 au lieu de 23/03/2018	OUI	Pour signature Président
10	ANK	Pr. PALGAM-MOISY LAMIA		MANOSPITE	30 000 €	02/01/2018 AU 02/01/2020	Demande de validation du CP S/Mémoire d'aventement rectifiant le représentant de l'UA	OUI	Sous réserve de la modification du représentant UA
11	Ambassade de France à Cuba	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	2 200 €	2018	Validation de la convention + frais de missions au coût réel	OUI	Pour signature Président
12	EPHELEAU COMPTON OPE 2017-0008	MCF Michel MANDUCA ARTILLES		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	10 000 €	2019	Pour validation de la convention + frais de missions au coût réel	OUI	Pour signature Président
13	Université de la Réunion OPE 2017-0008	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	3 000 €	2019	Avenant n°1 (du 01/01/2019 au 31/12/2019) pour validation de la convention	OUI	Pour signature Président
14	ANK OPE 2017-0005	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	9 000 €	2018	Avenant modificatif de la période de (du 01/01/2018 au 31/12/2018) pour validation de la convention	OUI	Pour signature Président
15	ANK	MCF Saïra GASPARD COVACHIM		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	20 000 €	2018	Pour validation de la convention + frais de missions au coût réel	OUI	Pour signature Président
16	Université de la Réunion OPE 2017-0005	Pr. Saïra GASPARD COVACHIM		Appui au séjour de doctorant Mr Michel MANDUCA ARTILLES	6 000 €	2018	Pour validation de la convention + frais de missions au coût réel	OUI	Pour signature Président
17	Convention d'accueil L'UA	Pr. Émérite Claude BOUCHON UMR BOREA	Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)	Convention d'accueil d'un étudiant de l'EPHE	0 €	19/02/2018 AU 30/05/2018	Pour validation de la convention + frais de missions au coût réel	OUI	Sous réserve de la modification du coût d'accueil

Le Vice-Président du Pôle,  
Pr. ASKRYOUT

